

Convocation

Séance du conseil communal du 29 octobre 2025 à 16:00 heures

Par la présente, le conseil communal de la commune de Berdorf est invité à se réunir en date du **mercredi 29 octobre 2025 à 16:00 heures** dans la maison communale à Berdorf et ceci afin de délibérer sur les objets suivants:

Séance publique

Gestion des projets et propriétés communales

1. Approbation du plan de gestion de la forêt communale pour l'année 2026
2. Approbation d'un projet, devis avec plan concernant les travaux d'agrandissement du parking près de la mairie sur le terrain "A Schmetten"
3. Approbation d'un contrat de bail d'échange avec Monsieur Adehm Paul
4. Approbation de concessions pour des tombes ou emplacements sur les cimetières de la commune

Comptabilité

5. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024.

Personnel

6. Approbation d'une indemnité spéciale pour un fonctionnaire du service technique pour le remplacement d'une longue période du chef de service

Règlements communaux

7. Approbation d'un nouveau règlement communal relative à l'assainissement des eaux.
8. Approbation du règlement de police relatif à l'utilisation et à l'exploitation de la salle publique du bâtiment «Al Schoul» à Bollendorf-Pont;

Enseignement fondamental et musical

9. Approbation d'une convention concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical dans le cadre de projets de collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical communal;

Vie associative

10. Traitement des demandes de subsides de quelques associations et approbation des subsides calculés pour l'année 2025

Divers

11. Informations d'actualité données par le bourgmestre et les échevins. Questions des conseillers au collège des bourgmestre et échevins.

Séance du collège des bourgmestre et échevins du 22 octobre 2025

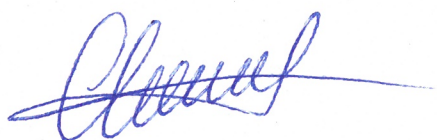
Présent: M Joe Nilles, bourgmestre et président;
MM Daniel Scharff et Marc Wintersdorf, échevins;
M Oé Claude, secrétaire communal;

Absence excusée: ./.

Berdorf, le 22 octobre 2025
Le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

(Contreseing art. 74 loi communale)



Le bourgmestre

